



Chambre
de **Métiers**
et de **Artisanat**

CENTRE-VAL DE LOIRE

LOIRET

CMA LOIRET - Service formation continue

CAP METIERS COIFFURE

Formation continue à temps plein - 9 mois
➤ de septembre à juin

UNE FORMATION QUALIFIANTE, LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE



MAJ 03/03/21



■ Objectifs de la formation

Acquérir les différentes techniques de coupes et coiffages. Etablir un diagnostic du cheveu et proposer des soins appropriés. Cerner les envies et attentes, conseiller le client au vu de son style et de la morphologie de son visage.

■ Conditions d'exercice de l'activité et qualités requises

Activité exercée en salon ou à domicile, le plus souvent du mardi au samedi et en position debout. Les qualités requises : bon relationnel client, sens de l'organisation, de l'observation, dextérité et esprit créatif, respect de l'hygiène.

■ Public concerné : salariés, demandeurs d'emploi, et professionnels.

■ Modalités et parcours pédagogique de la formation

PARCOURS LONG : du 13/09/21 au 17/06/22

945h en centre de formation + 12 semaines de stage minimum en entreprise (420h)

21 semaines de cours (700h) : domaine professionnel + domaine général si personne non diplômée ou domaine professionnel + travaux pratiques supplémentaires si personne diplômée*

+ 1 à 2 semaines de remise à niveau (RAN) - français et mathématiques (maxi 70h)

+ 1 semaine de plan d'action individualisé (PAI) - selon le positionnement :

atelier CV, développement personnel bureautique, numérique, réseaux sociaux (35h)

+ 1 semaine d'accompagnement renforcé développer l'autonomie, réguler le parcours... (35h)

+ 1 à 2 semaines d'évaluation et de développement des compétences transversales (maxi 70h)

+ 1 semaine d'accompagnement à la création reprise d'entreprise (35h)

PARCOURS MOYEN : du 27/09/21 au 10/06/22

805h en centre de formation + 12 semaines de stage minimum en entreprise (420h)

21 semaines de cours (700h) : domaine professionnel + domaine général si personne non diplômée ou domaine professionnel + travaux pratiques supplémentaires si personne diplômée*

+ 1 semaine de plan d'action individualisé (PAI) - selon le positionnement :

atelier CV, développement personnel bureautique, numérique, réseaux sociaux (35h)

+ 1 semaine d'évaluation et de développement des compétences transversales (35h)

+ 1 semaine d'accompagnement à la création reprise d'entreprise (35h)

PARCOURS MINI : du 27/09/21 au 03/06/22

735h en centre de formation + 12 semaines de stage minimum en entreprise (420h)

20 semaines de cours (700h) : domaine professionnel + domaine général si personne non diplômée ou domaine professionnel + travaux pratiques supplémentaires si personne diplômée*

+ 1 semaine d'accompagnement à la création reprise d'entreprise (35h)

* reconnaissance des diplômes issus des états membres de l'union européenne, de l'espace européen ou de l'association européenne de libre-échange permettant la dispense des domaines généraux.

■ Coût total : devis sur demande.

Lieu de formation

CMA LOIRET - Service formation continue

44 rue du Faubourg Bourgogne • 45000 ORLEANS

☎ 02 38 68 08 68 • www.cma45.fr

Formation financée par :



L'Europe en région Centre-Val de Loire, une chance pour tous.



■ **Financement**

Formation éligible au CPF, pour plus d'informations sur ce dispositif et/ou sur les autres modalités de financement/prise en charge, contactez notre conseillère.

■ **Débouchés professionnels**

Le titulaire du CAP METIERS DE LA COIFFURE sait utiliser les techniques courantes de coiffure pour hommes, femmes et enfants. Il lave, coupe et coiffe les cheveux. Attentif à l'accueil, il peut aussi conseiller la clientèle. Il participe à la gestion des stocks, à l'organisation et au rangement du salon, ainsi qu'à la tenue du carnet de rendez-vous.

■ **Suite du parcours qualifiant**

Niveau Cap : la mention complémentaire se décline dans plusieurs options autour des métiers de la coiffure comme : coloriste - permanentiste, styliste - visagiste, coiffure - coupe.

Niveau Bac :

BP coiffure en 2 ans,

BM coiffure, brevet de maîtrise : en 1 ou 2 ans après le BP, pour obtenir le statut de Maître Artisan,

BTS coiffure ou le BTS esthétique cosmétique, brevet de technicien supérieur : en 2 ans après le BP, avec des matières générales et un niveau post-bac,

CQP responsable de salon, certificat de qualification professionnelle : pour les professionnels déjà en activité.

■ **Prérequis**

2 stages d'une semaine sont demandés dans 2 entreprises différentes pour valider le projet (convention Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel). Test de français et mathématiques pour tout candidat non diplômé.

■ **Méthodes et moyens pédagogiques**

Salon pédagogique collectif pour la pratique professionnelle selon les processus techniques utilisés dans les entreprises. Pédagogie active faisant appel à la participation des stagiaires et aux échanges de pratiques vues dans les entreprises d'accueil. Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques en lien avec les situations professionnelles des stagiaires.

■ **Documents remis**

Fiches diagnostic, fiches gabarits, fiches suivi clients, supports et synthèse de cours.

■ **Formateurs**

- **Mehdi KARRAY** : formateur de travaux pratiques coiffure, technologie et législation ; titulaire du Brevet de Maîtrise de niveau III
- **Amélie ORDRONNEAU** : formatrice de vente ; titulaire du BTS Esthétique Cosmétique et Parfumerie option B formation marques ; professeur au CFA CMA Loiret
- **Isabelle DESHAYES** : formatrice en Prévention Santé Environnement (PSE) et Histoire-Géographie (CMC), diplômée de la Licence de sciences de l'éducation métiers de l'enseignement.
- **Emmanuelle ENGRAND** : formatrice en **gestion**, titulaire du module E3 Management et gestion de l'entreprise (module du BTS métiers de la coiffure), diplômée du Brevet de Maîtrise Coiffure niveau III, jury d'examen national BM validé APCMA, artisan coiffeur
- **Faustine DEGOTTEX** : formatrice en biologie ; titulaire d'un Master Recherche
- **Carole AUDEBERT** : formatrice d'anglais ; titulaire d'une Licence d'Anglais et d'un CAPES passé à Cambridge (Grande-Bretagne) ; professeur au CFA CMA Loiret
- **Principe AJASSE** : formateur en mathématiques et de sciences physiques ; titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Agronome ; professeur au CFA CMA Loiret
- **Nadia ALIBERT** : formatrice de français ; titulaire d'une Licence en Lettre moderne ; professeur au CFA CMA Loiret

■ Dispositif d'information et de positionnement des stagiaires

Un entretien individuel est proposé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers un parcours de formation adapté. Il est remis à chaque candidat un programme détaillé, les dates, les conditions financières de la formation, un bulletin d'inscription, un devis ou une convention de formation simplifiée. Un questionnaire est complété en amont pour chaque futur stagiaire afin d'identifier son parcours passé, définir ses objectifs, positionner ses attentes dans le but de personnaliser et individualiser la formation. Ce questionnaire est ensuite confié au formateur. Toute information demandée à un candidat a un lien avec la formation et reste confidentielle.

■ Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

Une enquête de satisfaction est à compléter lors de la dernière séance de formation sur le déroulement et le contenu de la formation. Avec l'appui externe de la société HORIZONTAL SOFTWARE, un questionnaire à « chaud » est envoyé dans les 10 jours puis un questionnaire à « froid » dans les 2 mois après la formation pour évaluer les compétences acquises et leur mise en œuvre.

■ Taux d'appréciation

A l'issue de la formation, 75% des stagiaires sont satisfaits (promotion 2019-2020).

■ Des formations pour tous

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

Référent handicap Formation Continue CMA Loiret : Elodie GUIET.



■ Livret d'accueil et Règlement intérieur

Il est remis au stagiaire un livret d'accueil avec le règlement intérieur en début de formation. Ce règlement est affiché à la cafétéria et dans le hall d'accueil.

■ Evaluation/validation du diplôme

Taux de réussite à l'examen/d'insertion professionnelle

La formation est validée par l'obtention du CAP métiers de la coiffure, diplôme de niveau 3, (code RNCP : 34670 - FORMACODES : 42050 - Code NSF 336).

Un relevé de notes d'examen est adressé au stagiaire par l'Académie d'Orléans-Tours.

Le taux de réussite à l'examen 2020 est de 100%, taux de poursuite en Brevet Professionnel Coiffure : 54% ; taux de réinsertion : 23%.

■ Suivi post-formation

Pour favoriser leur insertion professionnelle, un rendez-vous avec un agent du service « économie et offre de services » peut être fixé pour la mise en relation avec les entreprises susceptibles d'embaucher. Dans le cas d'une poursuite de formation, un entretien individuel est proposé pour la mise en place de son projet. L'inscription au Centre d'Aide à la Décision pour les moins de 30 ans est possible (contrat d'apprentissage).

■ Contact

CMA LOIRET - Service formation continue
44 rue du Faubourg Bourgogne 45000 ORLEANS
N° SIRET : 130 027 980 000 23
N° déclaration d'existence : 24450381045

+ d'info

Léa DUBIEL ☎ 02 38 62 18 54

✉ l.dubiel@cma-loiret.fr